

PARCOURS d'ANALYSE

De faits susceptibles de faire l'objet d'une action disciplinaire

Une réflexion systématique avant toute action disciplinaire

étape 1	étape 2	étape 3	étape 4	étape 5
MATÉRIALITÉ DES FAITS	QUALIFICATION FAUTIVE	GRAVITÉ DES FAITS	ANTÉCÉDENTS DISCIPLINAIRES ?	CIRCONSTANCES
• Quels sont les faits reprochés ? • Sont-ils suffisamment établis ?	• Les faits constituent-ils un manquement aux obligations de l'agent public ?	• Atteinte au fonctionnement du service ? • Des usagers ? • Aux collègues ? • À la probité ? • À la dignité ? • À l'image de la collectivité ?	• L'agent a-t-il été déjà sanctionné pour des faits similaires ? ou pour d'autres manquements ?	• Ancienneté, • Fonctions exercées, • Niveau de responsabilité, • Contexte, • Reconnaissance des faits, • Comportement antérieur, • Circonstances personnelles

